

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 26 juin 2024

Délibération N°2024-31**Approbation du périmètre d'étude de la révision de la Charte et lancement de la procédure**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024

Finances

2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
3. Modification des plans de financements émergeant au FEADER

Directions

4. Administration : Attribution du marché « chèques déjeuner ».
5. Biodiversité : Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »
7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique

Questions diverses**Membres présents**

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) –Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULTAT (Schœlcher).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – – Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMOIS(Robert).
→**Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.
→**Communes** : – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) -. Mr L. OCCOLIER (Vauclin).
→**Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr C. PALIN (Trinité) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	07
Vote	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
10 juin 2024	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240626-2024-31-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux contours du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu la délibération n°2024-07 en date du 07 février 2024 relative au lancement de la procédure de révision de la Charte 2012-2027 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique ;

Considérant que le Parc naturel régional de la Martinique a débuté la procédure de révision de sa charte 2012-2027 en janvier 2024 et que cette procédure devra aboutir au décret ministériel de classement de la nouvelle charte en 2028 ;

Considérant **qu'une première étape** consistant en l'élaboration des études et rapports permettant la rédaction des délibérations de lancement de la révision de la charte, ainsi que du rapport d'opportunité, a été réalisée. Cette étape a permis la consultation des communes pour la définition du périmètre d'étude. Pour rappel, *le périmètre d'étude se présente sous la forme d'une liste de communes ou parties de communes, accompagnée d'une carte faisant apparaître lisiblement les délimitations communales, départementales, et régionales, et le cas échéant, les périmètres d'études et de classements précédents* (Note technique du 07 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leur charte). Le périmètre d'étude proposé dans le cadre de la procédure de révision concerne les 34 communes de la Martinique ;

Considérant **que l'étape suivante** vise à valider le démarrage officiel de la procédure de révision de la charte et à autoriser le Président du Parc à solliciter la collectivité territoriale de Martinique afin qu'elle prescrive la révision de la charte pour engager le renouvellement de son classement pour 15 ans ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Approuve le périmètre d'étude proposé dans le cadre du lancement de la procédure de révision de la Charte du PNRM concernant les 34 communes de la Martinique.

Article 2

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision du Comité

Article 3

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024



Le Président,

Félix ISMAIN

Délibération n°2024-31 Approbation du périmètre d'étude et du lancement de la procédure de révision de la Charte du SM/PNRM